



JUDO CLUB DE NANTES

Palais des Sports de Beaulieu
Rue André Tardieu
44200 NANTES
Tél. : 06.62.19.71.15

Photo

Fiche d'Inscription - Saison 2015/2016

JUDO – JUJITSU - TAÏSO

Licence FFJDA N° ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance ___ / ___ / ___ Poids ___ kg

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

☎ Domicile _____ ☎ Portable : _____

E-mail _____

EN CAS D'ACCIDENT, personne à prévenir :

Nom : _____ Prénom : _____

☎ Domicile _____ ☎ Portable : _____

DROIT à L'image :

Nous allons prendre des photos et faire des films souvenir à l'occasion d'animations organisées par le club et pour cela, nous avons besoin de votre accord écrit pour être en règle avec la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur le droit à l'image.

Je soussigné (e), Madame, Monsieur : _____

En tant que père, mère, tuteur ou représentant légal, ou adhérent de cette inscription :

Donne l'autorisation Ne donne pas l'autorisation

Au Judo Club de Nantes de diffuser l'image de l'enfant sur son site Internet ou photos souvenir.

Cadre réservé au Club

Fait à _____ Le ___ / ___ / ___

Cotisations

Licence FFJDA 36€
(Elle n'est pas incluse dans la cotisation)

Mention obligatoire sur le certificat médical au passeport

"Non contre-indication à la pratique du Judo/Jujitsu en compétition"

Date du certificat médical : ___ / ___ / ___

COTISATION ANNUELLE Hors Licence FFJDA	Licence FFJDA	Cotisation 2015-2016
EVEIL JUDO né en (2010 - Sept 2011)	36 €	125 €
JUDO (Mini Poussins (es) à Benjamins)	36 €	165 €
JUDO - JUJITSU (Minimes à Juniors)	36 €	170 €
JUDO - JUJITSU (Séniors)	36 €	175 €
TAÏSO	36 €	70 €
2 Licenciés		-15%
3 Licenciés		-25%
4 Licenciés		-30%

Remise sur cotisations pour plusieurs licences dans une même famille

Mode de Règlement			
	1er	2ème	3ème
<input type="checkbox"/> Chèque			
<input type="checkbox"/> Chèque Vacances			
<input type="checkbox"/> Espèces			

Observations : _____

JUDO CLUB DE NANTES - CODE DE BONNE CONDUITE

* COTISATIONS *

Les membres du club versent le règlement, lors de l'inscription, d'une cotisation annuelle forfaitaire, partant du jour de l'inscription pour se terminer au 31 Août.

Une seule présence durant l'année rend exigible, pour sa totalité, la cotisation annuelle sauf cas exceptionnel.

* LICENCE FEDERALE & ASSURANCE *

Chaque membre du Club doit obligatoirement être licencié à la **Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA)**. La licence est prise au secrétariat du Club, ainsi que tous les renseignements et garanties s'y référant.

Nota : Le Club décline toute responsabilité quant aux agissements des enfants, en cas d'absence du responsable des cours, ou de la fermeture des salles par la Mairie de Nantes.

* INSCRIPTIONS *

Les inscriptions peuvent être prises au secrétariat du Club, dès à présent et pendant les horaires des cours. Il est demandé à tous les membres :

- Deux photos d'identité
- Un exemplaire du certificat médical (OBLIGATOIRE) à fournir impérativement dès les premiers cours attestant que le membre est apte à la pratique du judo.

Pour les compétiteurs, cette mention devra être portée sur le passeport sportif (obligatoire), datée et signée lisiblement par le médecin traitant.

* KIMONOS & EQUIPEMENTS *

Le kimono est personnel et doit être régulièrement lavé. Il est recommandé de le marquer très lisiblement, surtout celui des enfants. Il est demandé de se munir de « Zooris ou Tonges ». Le kimono doit être mis au vestiaire. Les féminines doivent porter sous les kimono un tee-shirt blanc ras du cou, manches courtes.

* HYGIENE CORPORELLE *

Une hygiène corporelle très soignée est exigée (pieds et mains propres, ongles courts). Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique sans partie métallique.

* OBJETS DE VALEURS *

Le Club décline toute responsabilité pour les objets et l'argent égarés ou volés. En règle générale, et surtout pour les enfants INTERDICTION de venir à l'entraînement avec des bagues, chaînes, montres, bijoux et argent.

* RESPONSABILITE DU CLUB *

La responsabilité du club est engagée seulement pendant les cours en présence du professeur (les parents doivent s'assurer de la présence de celui-ci).

* CERTIFICATS MEDICAUX *

Lors de la pratique du Judo ou Jujitsu en compétition, le certificat médical doit impérativement être établi par le médecin. Il est conseillé de faire établir le certificat sur le passeport sportif en regard de la licence de l'année courante. A défaut un certificat médical sur papier peut convenir.

La pratique de la compétition impose la présence des termes suivants sur le certificat médical :

NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO JUJITSU EN COMPETITION

柔道

CODE MORAL DU JUDO



C'est le respect d'autrui



C'est faire ce qui est juste



C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée



C'est être fidèle à la parole donnée



C'est parler de soi-même sans orgueil



Sans respect aucune confiance ne peut naître



C'est savoir taire sa colère



C'est le plus pur des sentiments humains

Précéder la signature de « lu et approuvé »

Précéder la signature de « lu et approuvé »

Signature du licencié (es)

Signature des parents (pour les mineurs)